

Comité technique du 22 juin 2018. Redéploiements et créations de postes : précisions

1- Ville et CCAS de Rennes

Besoins validés :

Direction/service	Cadre d'emplois	Fonction	Observations
Direction petite Enfance	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	5 créations en substitution de CDD, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et du plan égalité professionnelle femmes hommes.
Direction petite Enfance	ASEM	Assistant.e petite enfance	5 créations en substitution de CDD, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et du plan égalité professionnelle femmes hommes.
Direction Education Enfance	ASEM	ASEM	Ouvertures de classes rentrée 2018-2019 3 Créations dont un redéploiement et deux nettes
Direction Education Enfance	Animateur.trice	REL	Mise en place d'un pool de remplacement sur ce métier dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et des orientations en matière d'animation. 2 Créations nettes

Redéploiements envisagés:

Direction Moyens et Achats/ Service Propreté et Hygiène des Locaux	Adjoint.e technique	Agent.e d'entretien des locaux	Poste libéré suite à une mutation. Redéploiement dans le cadre de l'optimisation des moyens de ce service.
--	---------------------	--------------------------------	--

2- Rennes Métropole

Direction/service	Cadre d'emplois	Fonction	Observations
Direction de la Communication/ service Projets communication	Attaché.e	Chargé.e de projets communication "Rennes 2030, PLUi, fabrique citoyenne, budget participatif "	Des dossiers à forts enjeux constituent le portefeuille de ce poste de chargé.e de projets (Rennes 2030, PLUi, fabrique citoyenne, budget participatif) qui demandent une expertise en communication et une très fine connaissance des sujets notamment en matière de projets urbains

Redéploiements envisagés:

Direction de la Communication/ service Relations aux Publics	Adjoint.e administratif.ve	Chargé.e d'accueil	Adaptation du fonctionnement et recours régulier à des agents en reconversion professionnelle pour raison de santé
--	-------------------------------	--------------------	--